

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021**

**Délibération**  
n°2021.10.224

**Ingénierie - Appel à  
manifestation d'intérêt 3R  
(REBOND RESILIENCE  
RELANCE) : participation  
de GrandAngoulême**

**LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

**Secrétaire de Séance** : Minerve CALDERARI

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Francis LAURENT à Brigitte BAPTISTE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE,

**Excusé(s)** : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 2021.10.224**

ECONOMIE	Rapporteur : Monsieur ROY
<b>INGENIERIE - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 3R (REBOND RESILIENCE RELANCE) : PARTICIPATION DE GRANDANGOULEME</b>	

Dans le contexte singulier de crise sanitaire, économique et sociale, la région Nouvelle-Aquitaine a décidé de renforcer l'ingénierie locale en proposant de soutenir financièrement une ingénierie territoriale dédiée à « la relance, au rebond et à la résilience territoriale » (3R) par le moyen d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dont les objectifs sont les suivants :

- Relayer au plus près des acteurs socio-économiques locaux, les mesures de relance, que les acteurs publics, à commencer par la Région, mettent en œuvre
- Alerter la Région sur les situations économiques à risques, détecter les signes de fragilité afin de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés
- Evaluer et qualifier le risque économique territorial, avec ses effets sur l'emploi et les compétences
- Mener une veille économique permettant d'identifier les secteurs impactés par la crise, en mutation et à fort potentiel, aller à la rencontre des entités économiques du territoire.

Suite à la réunion des Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en date du 11 mars 2021, GrandAngoulême, GrandCognac, La Rochefoucauld Porte du Périgord et Le Rouillacais, dont le périmètre a été labellisé « Territoires d'Industrie », ont approuvé la candidature de la Technopole à cet AMI.

Le contexte de crise oblige en effet à anticiper et accompagner les mutations économiques. Une réponse adaptée aux besoins des acteurs locaux est nécessaire et la Technopole apparaît comme étant l'outil le plus pertinent pour y répondre puisqu'elle a vocation à accompagner les entrepreneurs qui souhaitent moderniser et réorienter leur activité dans une logique d'innovation pour faire face aux conséquences de la crise.

La Technopôle Eurekatech propose de structurer une ingénierie autour principalement des missions suivantes :

- Intégrer l'innovation au service des mutations et des diversifications des entreprises, en développant notamment les liens entre les jeunes entreprises innovantes (start up), les PME et les grandes entreprises ;
- Accompagner des filières d'excellence : image et industrie culturelle et créative (en lien avec le Pôle Image Magelis), industrie électronique, stockage de l'énergie et process industriel, packaging, conditionnement (e-pack, design, etc.), spiritueux et luxe... ;
- Relayer auprès des acteurs sociaux-économiques locaux les mesures de relance de la région Nouvelle-Aquitaine.

La participation régionale est de 80 % du salaire brut chargé en année 1 puis 70 % et 60 % en années 2 et 3. Il a été convenu que les quatre EPCI apporteraient un soutien financier à la Technopole sur la somme restant à la charge de cette dernière.

La participation des 4 EPCI pour les trois années serait donc la suivante :

ANNEE 1				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	40 000,00 €	73%
		Technopole	15 000,00 €	27%
Frais généraux	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>100%</b>

  

ANNEE 2				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	35 000,00 €	64%
		Technopole	20 000,00 €	36%
Frais généraux	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>100%</b>

  

ANNEE 3				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	30 000,00 €	55%
		Technopole	25 000,00 €	45%
Frais généraux	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser ETP	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	5 800,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	2 800,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	400,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

  

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	8 700,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	4 200,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 500,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	600,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

  

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	11 600,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	5 600,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	2 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	800,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

La convention ci-jointe permettra d'acter les participations financières de chaque EPCI pour les trois années à venir dans le cadre du dispositif « Ingénierie 3R ».

Vu la décision du Conseil national d'industrie en date du 22 novembre 2018 de désigner GrandAngoulême, Grand Cognac, La Rochefoucauld – Porte du Périgord et Le Rouillacais comme un « Territoire d'industrie » ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 17 mai 2021 (n°810983) relative à la mise en place d'une ingénierie ciblée et agile pour répondre aux enjeux de rebond, relance et de résilience Ingénierie 3R et qui soutient la candidature du Territoire d'Industrie GrandAngoulême – GrandCognac ;

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.

**D'APPROUVER** la convention actant les participations financières de chaque EPCI.

**D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 7 050 € au titre de l'année 2021 à la Technopole Eurekatech.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention actant des participations financières de chaque EPCI et ses avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
14 octobre 2021	15 octobre 2021



## Convention de partenariat

Logo Grand Cognac



Communauté de Communes

**La Rocheboucauld  
Porte du Périgord**

Logo Le Rouillacais

Entre

La Technopole Eurekatech, représentée par Monsieur Joël DENIS LUTARD en qualité de Président,

Et

Le « Territoire d’industrie » représenté par :

- La Communauté d’Agglomération du Grand Angoulême, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président,
- La Communauté d’Agglomération du Grand Cognac, représentée par Monsieur Jérôme SOURISSEAU en qualité de Président.
- La Communauté de Communes La Rocheboucauld – Porte du Périgord représenté par Monsieur Jean-Marc BROUILLET en qualité de Président,
- La Communauté de Communes Le Rouillacais, représentée par Monsieur Christian VIGNAUD en qualité de Président,

ci-après, les « EPCI ».

Vu la décision du Conseil national d’industrie en date du 22 novembre 2018 de désigner Grand Angoulême, Grand Cognac, La Rocheboucauld – Porte du Périgord et Le Rouillacais comme un Territoire d’industrie,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 17 mai 2021 (n°810983) relative à la mise en place d’une ingénierie ciblée et agile pour répondre aux enjeux de rebond, relance et de résilience Ingénierie 3R,

**Vu la décision du bureau de la Technopole Eurekateck en date du XXX autorisant le représentant à signer,**

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération du Grand Angoulême XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération du Grand Cognac n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes La Rocheboucauld – Portes du Périgord n°2021\_4\_5 en date du 6 avril 2021 autorisant le président à signer,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Rouillacais n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer,

Il est convenu ce qui suit.

## **PREAMBULE :**

Dans le contexte singulier de crise sanitaire, économique et sociale, la Région a décidé de renforcer l'ingénierie locale en proposant de soutenir financement une ingénierie territoriale dédiée à « la relance, au rebond et à la résilience territoriale » (3R) par le moyen d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dont les objectifs sont les suivants :

- Relayer au plus près des acteurs socio-économiques locaux, les mesures de relance, que les acteurs publics, à commencer par la Région, mettent en œuvre
- Alerter la Région sur les situations économiques à risques, détecter les signes de fragilité afin de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés
- Evaluer et qualifier le risque économique territorial, avec ses effets sur l'emploi et les compétences
- Mener une veille économique permettant d'identifier les secteurs impactés par la crise, en mutation et à fort potentiel, aller à la rencontre des entités économiques du territoire

Suite à la réunion des Présidents d'EPCI en date du 11 mars 2021, GrandAngoulême, GrandCognac, La Rochefoucauld Porte du Périgord et Le Rouillacais, dont le périmètre a été labellisé « Territoires d'Industrie », ont approuvé la candidature de la Technopole à cet AMI.

Le contexte de crise oblige en effet à anticiper et accompagner les mutations économiques. Une réponse adaptée aux besoins de nos acteurs locaux est nécessaire et la Technopole apparaît comme étant l'outil le plus pertinent pour y répondre puisqu'elle a vocation à accompagner les entrepreneurs qui souhaitent moderniser et réorienter leur activité dans une logique d'innovation pour faire face aux conséquences de la crise.

La Technopôle Eurekatech propose de structurer une ingénierie « chargé(e) de mission » autour principalement des missions suivantes :

- Intégrer l'innovation au service des mutations et des diversifications des entreprises, en développant notamment les liens entre les jeunes entreprises innovantes (start up), les PME et les grandes entreprises ;
- Accompagner des filières d'excellence : image et industrie culturelle et créative (en lien avec le Pôle Image Magelis), industrie électronique, stockage de l'énergie et process industriel, packaging, conditionnement (e-pack, design, etc.), spiritueux et luxe... ;
- Relayer auprès des acteurs sociaux-économiques locaux les mesures de relance de la Région Nouvelle-Aquitaine

### **Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les contributions de chacun des EPCI au financement du poste de chargé(e) de mission « Ingénierie 3R ».

### **Article 2 : Durée de validité du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

### **Article 3 : Modalités financières**

La participation régionale est de 80% du salaire brut chargé en année 1 puis 70 % et 60 % en années 2 et 3.

Il a été convenu que les quatre EPCI apporteraient un soutien financier à la Technopole sur la somme restant à la charge de cette dernière. Les versements s'effectueront comme indiqué dans le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- Année 1 : versement des EPCI à Eurekatech le 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- Année 2 : versement des EPCI à Eurekatech le 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- Année 3 : versement des EPCI à Eurekatech le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le montant des participations des 4 EPCI pour les trois années serait la suivante :

ANNÉE 1				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	40 000,00 €	73%
		Technopole	15 000,00 €	27%
Frais généraux	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser ETP	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	5 800,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	2 800,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	400,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

ANNÉE 2				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	35 000,00 €	64%
		Technopole	20 000,00 €	36%
Frais généraux	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	8 700,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	4 200,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	1 500,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	600,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

ANNÉE 3				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
1 ETP	50 000,00 €	Région	30 000,00 €	55%
		Technopole	25 000,00 €	45%
Frais généraux	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Participations des EPCI à la Technopole			
Nom de l'EPCI	Part en fonction du nombre d'habitants	Montant à verser	Montant à verser Frais généraux
GrandAngoulême	58%	11 600,00 €	1 250,00 €
GrandCognac	28%	5 600,00 €	1 250,00 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord	10%	2 000,00 €	1 250,00 €
Le Rouillacais	4%	800,00 €	1 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

#### Article 4 : Modalités de reversement

En cas d'excédent aux termes du présent contrat, Eurekatech s'engage à reverser la somme aux 4 EPCI. Le montant reversé correspond au montant de l'excédent de clôture constaté après application de la quote-part de participation de chaque EPCI.

Le paiement sera effectué au profit des trésoreries intercommunales.

#### Article 5 : Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet

Le suivi sera assuré par un comité technique composé d'un représentant par EPCI et du chargé de mission Ingénierie 3R.

La gouvernance sera assurée par le comité de pilotage dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie ». Il sera composé des élus en charge, des techniciens en charge ainsi que du titulaire du contrat de projet.

## **Article 6 : Modification du contrat**

Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant, notamment en ce qui concerne les engagements financiers des parties prenantes.

## **Article 7 : Résiliation**

En cas de non-respect des termes du contrat, chacune des parties se réserve le droit de mettre fin au présent contrat en prévenant les autres parties deux mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité.

## **Article 8 : Litige**

En cas d'inexécution partielle ou totale du présent contrat, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Fait à XXX le XXX en X exemplaires

Président du Bureau de la Technopole Eurekatech  
Joël DENIS LUTARD

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême  
Xavier BONNEFONT

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac  
Jérôme SOURISSEAU

Président de la Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord  
Jean-Marc BROUILLET

Président de la Communauté de Communes Le Rouillacais  
Christian VIGNAUD

PROJET

## ANNEXE 1

### Liste des communes sur le périmètre Territoires d'industrie

#### Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême :

Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget, Voulgézac, Vouzan.

#### Communauté d'Agglomération de Grand Cognac :

Ambleville, Angeac Champagne, Angeac Charente, Ars, Bassac, Bellevigne, Birac, Bonneuil, Bourg-Charente, Bouteville, Boutiers-Saint-Trojan, Breville, Champmillon, Chassors, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cherves-Richemont, Cognac, Criteuil la Magdeleine, Fleurac, Foussignac, Gensac La Pallue, Gente, Gimeux, Graves-Saint-Amant, Hiersac, Houlette, Jarnac, Javrezac, Juillac-le-Coq, Julianne, Les Métairies, Lignières Sonneville, Louzac-Saint-André, Mainxe-Gondeville, Mérignac, Merpins, Mesnac, Mosnac-Saint Simeux, Moulidars, Nercillac, Reparsac, Saint Preuil, Saint-Brice, Saint Laurent-de-Cognac, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Sulpice-de-Cognac, Sainte-Sévere, Saint Simon, Salles d'Angles, Segonzac, Sigogne, Triac-Lautrait, Verrières, Vibrac.

#### Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord :

Agris, Bunzac, Chazelles, Coulgens, Marillac-le-Franc, Pranzac, Rancogne, Rivières, La Rochefoucauld, La Rochette, Saint-Adjutory, Saint-projet-Saint-Constant, Taponnat-Fleurignac, Yvrac-et-Malleyrand, Saint-Sornin, Rouzède, Ecuras, Eymouthiers, Montbron, Orgedeuil, Vilhonneur, Vouthon, Saint-Germain, Marthon, Feuillade, Souffrignac, Mainzac, Charras, Grassac.

#### Communauté de Communes Le Rouillacais :

Courbillac, Douzat, Echallat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Mareuil, Mons, Rouillac, Saint-Amont-de-Nouère, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac, Val-d'Auge, Vaux-Rouliac.